

*De la liquidation entre les Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg* (P. S. H. t. XXII, 1867, 32 pages).

De cette étude — non seulement remarquable mais aussi courageuse quand on se représente la susceptibilité du roi Guillaume III — nous retiendrons que «Le Grand-Duché ne prospérait pas pendant sa réunion au royaume des Pays-Bas . . . L'Etat, au lieu de venir en aide à une population qui s'appauvrissait, aggravait sa position; il en exigeait des contributions très élevées, nullement appropriées aux circonstances locales, et les percevait avec une grande rigueur.» (p. 910)

Pour finir, et à l'encontre des prétentions néerlandaises, Servais réussit à démontrer que c'est le Grand-Duché qui est créancier du royaume des Pays-Bas.

\*

Dans son «*Exposé de la Situation administrative du Grand-Duché de Luxembourg*» (novembre 1871) Servais revient à la question et reproduit l'échange de notes fait en dernier lieu mais sans pouvoir rapprocher les deux positions. Fin 1871 «on pourrait croire à l'impossibilité d'un arrangement, si une discussion qui a eu lieu pendant le mois de mai dernier à la Seconde Chambre des Etats Généraux . . . au reste remarquable par le contraste qu'elle présente avec les discussions antérieures . . . ne justifiait des espérances» (p. 18/19)

\*

En 1868 Servais publie: «*Du droit du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg d'approuver la convention intervenue le 21 janvier dernier, entre la Compagnie de l'Est et la Compagnie Guillaume-Luxembourg concernant l'exploitation des chemins de fer concédés à cette dernière.*»

\*

La brochure «*Explications au sujet de la conclusion du Traité du 11. 6. 1872*», parue en 1878 chez V. Buck, et que l'auteur avait adressée le 1er juin à G. Ulveling (v. fasc. XI), lui valut une lettre de celui-ci dans laquelle l'ancien plénipotentiaire à Berlin se disait «pour son compte . . . loin d'être satisfait. Le rôle que vous m'attribuez, écrit Ulveling, m'impose le devoir de donner quelques explications pour justifier mon attitude; à cette fin je puis me borner à livrer à la publicité les notes que j'ai inscrites jour par jour sur l'objet de notre mission et qui se trouvent encore en ma possession. J'ai l'intention de le faire . . .»<sup>1)</sup>

\*

De la même année 1878 sont datés «*L'enseignement primaire dans la ville et le G.-D. de Luxembourg*»<sup>2)</sup> et «*Deux questions relatives au Traité de Berlin du 11. 6. 1872*».